

## Conseil Municipal du 18 septembre 2019 à 20h

### 1° Contrat Prévoyance des agents-maintien de salaire

Le CDG15 avait lancé une procédure de consultation destinée à sélectionner la meilleure proposition sociale complémentaire des agents des collectivités. La Société COLLECTEAM-IPSEC a déposé l'offre la plus intéressante qui a été validé le 28 juin 2019.

La convention est signée pour une durée de 6 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020. Le conseil valide à l'unanimité cette convention en gardant une participation de l'employeur qui avait déjà été fixée à 2 euros.

### 2° Promu-promouvable: avancement de grade

Une délibération de principe a été prise au cours de la séance du 15 avril 2019 afin de soumettre le projet au Comité Technique du CDG qui a émis un avis favorable le 11 juin dernier. Le conseil valide à l'unanimité la décision au niveau communal : 100 % de promovables concernant l'avancement dans le grade d'Adjoint Administratif principal 2ème classe de l'agent concerné.

### 3°Adoption de rapport CLECT CCSA

La CLECT a pour mission d'élaborer un rapport portant évaluation des charges transférées lors de tout transfert: 2 nouvelles compétences ont été transférées :

- 1) Soutien aux activités commerciales
- 2) l'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère.

Celles-ci n'entraînent pas de nouvelles charges transférables; le conseil les valide à l'unanimité.

D'autre part, par signature d'une convention du 7 janvier 2019, la CCSA s'est portée acquéreuse d'un logiciel CMAGIC pour mise à disposition des 16 communes. Une formation a été mise en place pris en charge par les communes. Le conseil accepte à l'unanimité de régler la somme de 131 € dont la commune est redevable.

### 4°Adoption du rapport assainissement RPQS

Le conseil adopte à l'unanimité le rapport de qualité du service d'assainissement pour l'exercice 2018, rapport publié sur internet et indispensable pour pouvoir bénéficier des aides de l'Agence de l'Eau.

### 5° Vente des terrains du Sellier

Le conseil accepte à l'unanimité la proposition de SCI TEMENOS pour l'acquisition de terrains au Sellier ( 7 parcelles en déshérence) d'une surface globale de 19 178 m2 pour un prix de 5600€.

### 6° Vente de l'ancien local de chasse

Après délibération, le conseil municipal décide de mettre en vente jusqu'au 30 décembre 2019, les deux parcelles D568 et D569 avec l'ancien local de chasse : ce terrain est non constructible et en zone naturelle et le prix de base est fixé à 1500 €.

### 7° Décision modificative budget assainissement

Les crédits affectés au chapitre 65 du budget assainissement s'avèrent insuffisants. Le conseil décide à l'unanimité d'augmenter ces crédits en diminuant ceux du chapitre 60 .

### 8° Motion contre le démantèlement des services publics en milieu rural

Suite à l'annonce de la suppression des Trésoreries, le conseil adopte à l'unanimité la motion proposée par l'Association des Maires contre le démantèlement des services publics en milieu rural.

### 9°Lancement consultation et maîtrise d'oeuvre travaux mairie

Le Conseil autorise le Maire à l'unanimité à lancer la procédure sous forme de marché à procédure adapté et à signer les marchés à venir.

### 10° Questions diverses

- La commune recherche une personne pour le ménage des locaux de la commune: mairie, église et salle polyvalente (4h/hebdomadaires, temps de travail annualisé).

-M.le Maire précise que suite à l'éboulement à la Chapelle du Roc, l'organisme CEREMA (centre d'expertise publique) et la DDT de Mauriac se sont déplacés sur le site et ont conseillé à la commune de garder le chemin d'accès fermé servant ainsi de piège à pierres et de créer un autre accès plus éloigné des risques d'éboulement.